

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire: Mesdames Martine KREBS, Marie-Josée SCHWEITZER, Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Alain AREND, Mesdames Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Monsieur Paul CHAVAN, Conseillers Municipaux.

<u>Etaient excusés</u>: Messieurs Daniel FUHR, Richard OSTROWSKI, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Monsieur Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Christine LUPIC Conseillers Municipaux.

<u>Absents non excusés</u> : Madame Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose, avant de passer à l'ordre du jour, d'ajourner le point 3) avis à donner par rapport au compte de gestion 2019.

# 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

#### 2) AFFAIRES IMMOBILIERES

## EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 11 Février 2020

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA	ACQUEREUR
		TRANSACTION	
SCI IKA	18 RUE NATIONALE	53.000 €	Madame BUYUKBAS Pinar
SAINTE BARBE	6 impasse des Ifs	75.000 €	Madame ADAM Mélissa

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

## 3) AFFAIRES FINANCIERES

# CESSION DE PLACES A BATIR

Monsieur et Madame MASSING ont émis le souhait d'acquérir un bout de parcelle situé derrière leur terrain. L'avis des domaines a été sollicité et le prix de cession est estimé à 3 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle en question au prix de 3 € le m².

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 07, pour une emprise à prélever de la parcelle 299 après arpentage à Monsieur et Mme MASSING, domiciliés à COCHEREN, 6d rue des Aubépines, au prix de  $3 \in \text{le } \text{m}^2$  (300  $\in$  l'are) soit pour une surface de 198 m² un montant de 594  $\in$  ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

#### ETUDE ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2019

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide d'arrêter le compte administratif 2019 aux soldes ci-après, et d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

#### CA 2019 BUDGET VILLE DE COCHEREN

	Dépenses	Recettes	Résultat
section de fonctionnement			
mouvements réels	1 784 100,51	2 297 187,52	513 087,01
mouvements d'ordre	15 260,00		-15 260,00
reprise résultat N-1		418 290,60	418 290,60
reprise résultat RMIC		55 824,41	55 824,41
total	1 799 360,51	2 771 302,53	971 942,02
section d'investissement			
mouvements réels	1 070 586,22	456 223,35	-614 362,87
mouvements d'ordre		15 260,00	15 260,00
opérations patrimoniales			0,00
reprise résultat N-1		225 431,01	225 431,01
reprise résultat RMIC	53 669,30	-	-53 669,30
Restes à réaliser	912 194,04	211 757,00	-700 437,04
total	2 036 449,56	908 671,36	-1 127 778,20
Total général	3 835 810,07	3 679 973,89	-155 836,18
	-155 836,18		
		affectation 1068	971 942,02

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL,

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Martine KREBS,  $\mathbf{1}^{\mathsf{ère}}$  Adjointe au Maire,

ADOPTE le Compte Administratif 2019 du Budget Général arrêté aux chiffres détaillés ciavant ;

DECLARE toutes les écritures de l'exercice 2019 définitivement closes ;

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, compte-tenu des restes à réaliser en recettes et de l'excédent de clôture de la section d'investissement, comme suit :

Affectation à la section d'investissement :

971 942,02 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

## ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET DECISIONS ANNEXES

Le projet de Budget Primitif 2020 exposé par Monsieur le Maire a été établi conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 11 février 2020.

Les dotations et les contributions directes prises en compte dans le projet ne sont que des estimations faute de notifications à la date de la séance.

Le projet prend également en compte les restes à réaliser découlant du Compte Administratif 2019 et, au niveau des recettes, les reports et l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le projet de Budget Primitif 2020 s'équilibre comme suit :

## Section de fonctionnement :

Dépenses

2 213 109,06 €

Recettes

2 213 109,06 €

## Section d'investissement :

Dépenses

2 288 212,97 €

Recettes

2 288 212,97 €

Les dépenses de fonctionnement ont été calculées en tenant compte des réalisations de l'année 2019.

#### BP 2020 BUDGET VILLE DE COCHEREN

	DEPENSES			RECETTES		
	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
section de fonctionnement						
opérations réelles		1 870 720,00	1 870 720,00		2 189 159,06	2 189 159,06
opérations d'ordre		342 389,06	342 389,06		23 950,00	23 950,00
reprise résultat N-1			0,00			0,00
total	0,00	2 213 109,06	2 213 109,06	0,00	2 213 109,06	2 213 109,06
section d'investissement						
opérations réelles	912 194,04	924 727,77	1 836 921,81	211 757,00	1 734 066,91	1 945 823,91
opérations d'ordre		23 950,00	23 950,00		342 389,06	342 389,06
opérations patrimoniales			0,00			0,00
reprise résultat N-1 et						
intégration résultat RMIC		427 341,16	427 341,16			0,00
total	912 194,04	1 376 018,93	2 288 212,97	211 757,00	2 076 455,97	2 288 212,97
Total général	912 194,04	3 589 127,99	4 501 322,03	211 757,00	4 289 565,03	4 501 322,03

L'investissement est basé sur la poursuite et finition des programmes en cours notamment les travaux de sécurisation de la rue de Théding et les travaux de rénovation et de réhabilitation des écoles. Au titre des nouvelles opérations on note la création de deux carrefours avec feux à récompense et la rénovation du Pont de Belle Roche.

La commission propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020 équilibré aux montants détaillés ci-avant et de ne pas augmenter les taux des impositions directes.

TAXES	TAUX		
Taxe d'habitation	12,58%		
Foncier bâti	13.35%		
Foncier non bâti	68.42%		

Le projet de budget n'appelant plus d'observations, il est soumis au vote du Conseil Municipal

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, L'exposé du Maire entendu, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

VOTE le Budget Primitif 2020 du Budget Général équilibré aux chiffres indiqués ci-avant ;

DIT que le budget est voté par opération en ce qui concerne la section d'investissement ;

MAINTIENT les taux des trois taxes aux pourcentages indiqués ci-avant;

DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cocheren une subvention de fonctionnement de 5.000,00€ pour l'exercice 2020 comme prévu au Budget Primitif ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et lui DONNE tous pouvoirs à cet effet.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance.

LE MAIRE

Jean Bernard MARTIN